



SAULCES-CHAMPENOISES



SAULCES-CHAMPENOISES (Diagnostic Agricole pour l'Urbanisme)

📍 Carte des « bâtiments agricoles » :

15 exploitations ont leur siège sur la commune et 3 exploitations extérieures utilisent des bâtiments sur le territoire. Une exploitation de Saulces-Champenoises (08401_12) utilisant les mêmes bâtiments que l'exploitation 08401_15, aucun site de son exploitation n'est identifié sur les cartes.

Hormis 5 exploitations céréalières (sans distances d'éloignement), les 13 autres sont des élevages, dont 1 relevant du régime des ICPE (distance d'éloignement de 100 mètres) et 12 soumises au RSD (distance de 50 mètres).

Elles sont en quasi-totalité localisées dans le village. En effet, les 18 exploitations ont toutes un ou plusieurs sites dans le village ou en limite. Parmi elles, 6 exploitations ont pu implanter un autre site à l'extérieur de l'urbanisation (08401_05, 08401_08, 08401_15, 08401_02, 08401_06 et 08401_07) et 9 exploitations ne sont situées qu'au contact direct de l'urbanisation (08401_01, 08401_03, 08401_04, 08401_09, 08401_10, 08401_11, 08401_13, 08401_14 et 08435_02).

📍 Carte de « synthèse » :

9 exploitations ont mentionné des projets ou secteurs de développement. Une exploitation (08401_06) a indiqué 2 secteurs de développement dont un dans le village pour des bâtiments sans distance d'éloignement et un à l'extérieur, tous 2 en continuité d'un site existant. 4 secteurs de développement se positionnent en périphérie de l'urbanisation et 5 se situent à l'extérieur, au nord du village.

La zone de protection agricole est réduite au niveau des habitations de tiers les plus proches et autour des sites secondaires des exploitations possédant un autre site plus important, sans pour autant se rapprocher plus des bâtiments agricoles ou sans les encercler complètement. Ainsi, cette zone de protection concerne encore bien des secteurs au sein du village. Elle est agrandie autour des sites en périphérie du village et autour des secteurs de développement. Autour des sites agricoles isolés, cette zone reprend les périmètres d'éloignement car ne nécessitent pas d'enjeux d'urbanisation.

Toutes les pâtures attenantes aux bâtiments et importantes pour les exploitations d'élevage concernées ont été identifiées pour être prises en compte.



Plan 1

Carte des bâtiments agricoles

Périmètre de réciprocité
autour des installations
agricoles

Bâtiment agricole
 Maison d'exploitant
(ou ancien exploitant)

Exploitations :

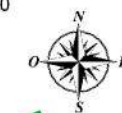
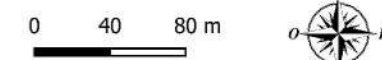
	08193_01		08401_09
	08401_02		08401_10
	08401_04		08401_11
	08401_05		08401_13
	08401_06		08401_14
	08401_07		08401_15
	08401_08		08435_02

Autre exploitation
non rencontrée :

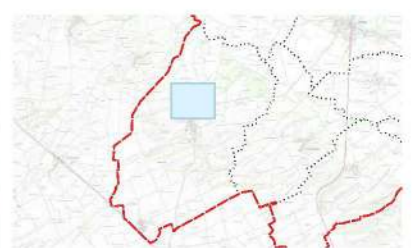
Pas de distance

Communauté de communes
 Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020



Saulces-Champenoises



Plan 2

Carte des bâtiments agricoles

- Périmètre de réciprocité autour des installations agricoles
- Bâtiment agricole
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)

Exploitations :

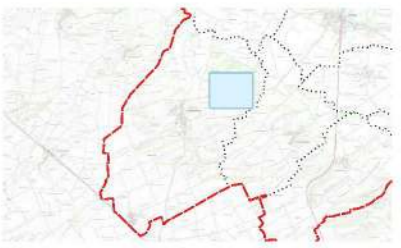
- 08401_01
- 08401_02
- 08401_04
- 08401_06
- 08401_07
- 08401_08
- 08401_09
- 08401_10
- 08435_02

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 3

Carte des bâtiments agricoles

Périmètre de réciprocité
autour des installations
agricoles

Bâtiment agricole
Maison d'exploitant
(ou ancien exploitant)

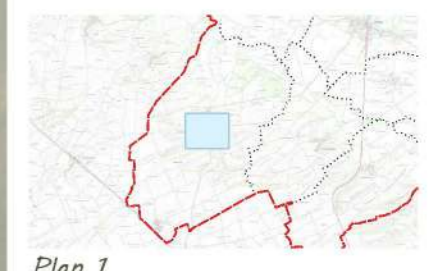
Exploitations :

08401_07



Communauté de communes
Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020
0 40 80 m



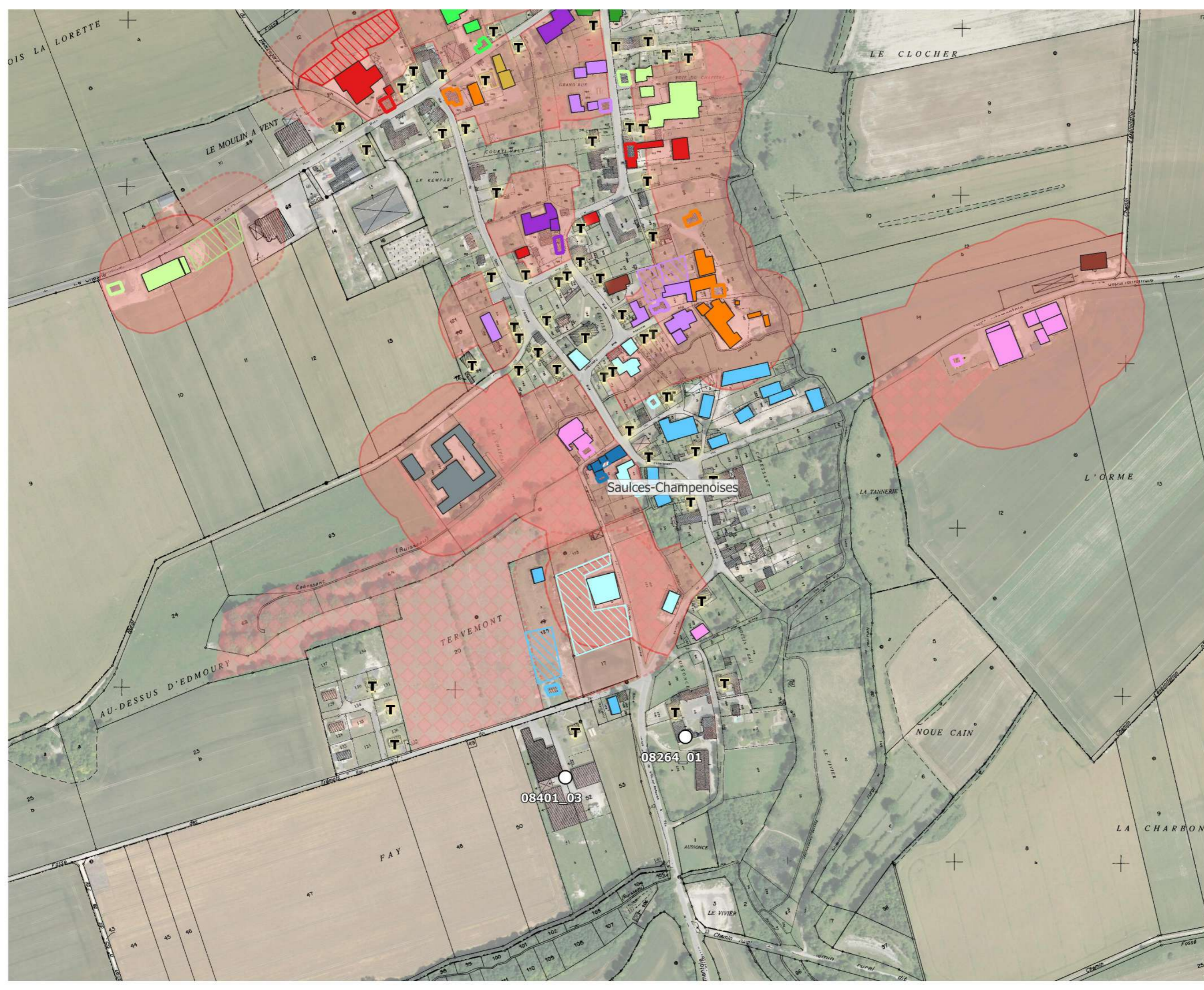
Plan 1

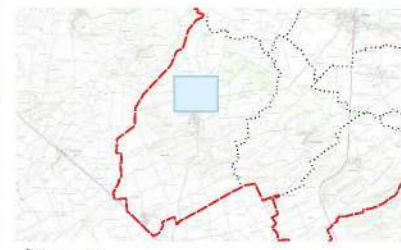
- Zone de protection des activités agricoles
 - Protection des zones de développement
 - Pâture attenante
 - Bâtiment agricole
 - Projet
 - Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
 - Zone de développement de l'exploitation
 - Bâti tiers
- Exploitations :**
- | | |
|----------|----------|
| 08193_01 | 08401_09 |
| 08401_02 | 08401_10 |
| 08401_04 | 08401_11 |
| 08401_05 | 08401_13 |
| 08401_06 | 08401_14 |
| 08401_07 | 08401_15 |
| 08401_08 | 08435_02 |
- Autre exploitation non rencontrée**
- Pas de distance

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 2

- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâture attenante
- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- Bâti tiers

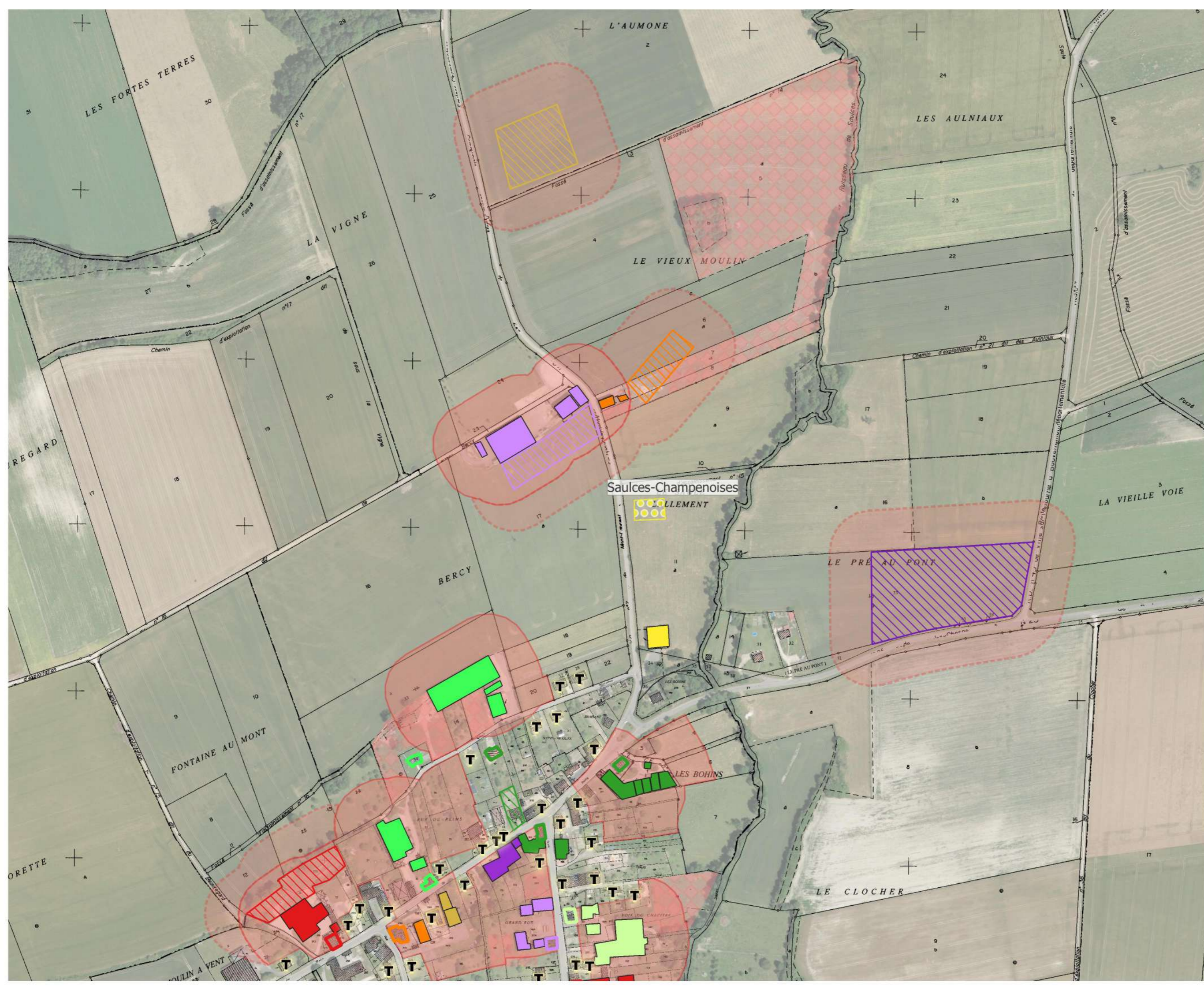
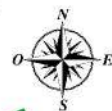
Exploitations :

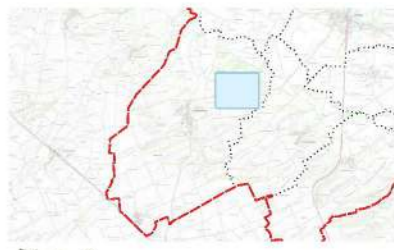
- 08401_01
- 08401_02
- 08401_04
- 08401_06
- 08401_07
- 08401_08
- 08401_09
- 08401_10
- 08435_02

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

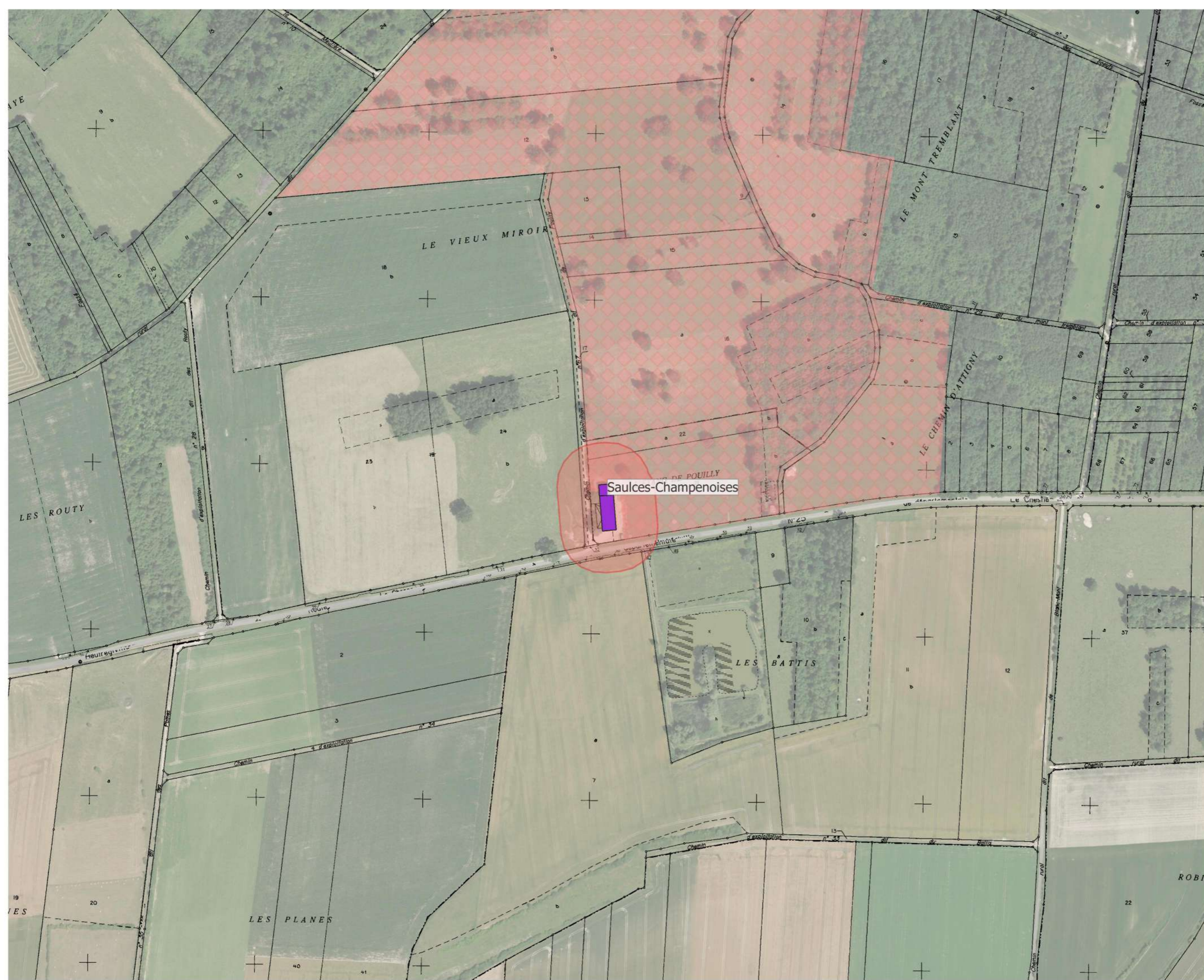
0 40 80 m





Plan 3

- Zone de protection des activités agricoles
 - Protection des zones de développement
 - Pâture attenante
 - Bâtiment agricole
 - Projet
 - Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
 - Zone de développement de l'exploitation
 - Bâti tiers
- Exploitations :
- 08401_07



- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m